



**Le rendez-vous hebdomadaire
des amoureux de la nature
N°106 du 5 juin 2026**

MASSACRE LÉGISLATIF À LA TRONÇONNEUSE

Non contents de porter atteinte à la santé de nos concitoyens et en particulier des plus fragiles, en détricotant les faibles acquis dans le domaine du droit de l'environnement, une bande de ministres, sénateurs et députés décomplexés harcèlent les démocrates et gens de progrès depuis plusieurs mois déjà. A ne plus savoir distinguer ce qui relève d'atteintes réelles à l'environnement des effets d'annonces totalement gratuites car impossibles à mettre en œuvre. Ces sauvageons encravatés veulent renverser la table ou, tout du moins, créer un sentiment d'insécurité chez les gens de bien.

Nous voilà secoués et aveuglés façon tambour de machine à laver, ou boule de neige. La visibilité est quasi nulle.



Nous nous sentons menacés et avons de bonnes raisons de craindre le pire, toujours en chemin mais jamais terminé. Il est temps de mettre des mots sur nos maux si nous voulons réussir à les exorciser et, ainsi, éviter la dépression qui menace les gens de progrès.

En premier lieu, il nous faut identifier le début de ce harcèlement démocratique. Car s'il y a bien un début, il y aura forcément une fin.

Même si les régressions environnementales n'ont pas attendu le premier mandat d'Emmanuel Macron, elles n'ont fait que s'amplifier depuis. Avec un discours tellement engagé du Président de la République lui-même, tant pour rappeler l'importance des enjeux climatiques et écologiques que pour vanter l'engagement de la France dans ces domaines, que le contraste n'en a été que plus

saisissant. D'autant que quelques actions concrètes telle la nomination d'un ministre premier de cordée en écologie -disqualifié pour d'autres raisons depuis- sont venues donner une crédibilité au discours, au moins en début de mandat. Des effets d'annonces qui ont suffi à convaincre les gens qui ne s'intéressent que de loin aux sujets environnementaux, c'est-à-dire la quasi-totalité de la population, et nos collègues européens trop éloignés pour voir ce qui se passe dans notre beau pays de France.

Rappelons que les Députés sont élus pour cinq ans, sauf accident. Et d'accident il y en eu un, il y a presque deux ans -que le temps parait long quand on souffre ! - lorsque que le Président de la République eut la brillante idée de dissoudre l'Assemblée nationale. Alors qu'il aurait suffi de demander aux proches de Jacques Chirac encore vivants (les proches, pas Jacques, suivez non de non !) les conséquences de ce genre de pari stupide.

Une des manières les plus sûres pour perdre les démocrates en route, c'est de changer souvent les figurants. Depuis son élection en 2017, Emmanuel Macron aura usé 158 ministres ! (Source https://www.franceinfo.fr/replay-radio/le-brief-politique/depuis-2017-emmanuel-macron-a-eu-158-ministres-un-record-sous-la-ve-republique_7016576.html)

Sans compter le Premier ministre Sébastien Lecornu qui semble avoir oublié qu'il fut Secrétaire d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire d'un certain Nicolas Hulot, qui parmi les lecteurs de l'Echo des Terriers est capable de rendre plus de cinq portefeuilles à leurs ministres actuels ?

Par ordre alphabétique	Par ordre protocolaire
Amiel David	Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement
Baptiste Philippe	Ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement auprès du Premier ministre et ministre déléguée, chargée de l'Énergie auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
Barbut Monique	Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations
Barrot Jean-Noël	Ministre de l'Intérieur
Bergé Aurore	Ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur
Berger Jean-Didier	Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté
Bregeon Maud (x2)	Ministre des Armées et des Anciens combattants
Caroit Eléonore	Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants
Chabaud Catherine	Ministre du Travail et des Solidarités
Darmanin Gérald	Ministre déléguée auprès du ministre du Travail et des Solidarités et du ministre de l'Éducation nationale, chargée de l'Enseignement, et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage
Farandou Jean-Pierre	Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
Ferrari Marina	Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, chargée de la Mer et de la Pêche
Forissier Nicolas	Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations

	internationales sur le climat et la nature, chargé de la Transition écologique
Fournier Michel	Garde des Sceaux, ministre de la Justice
Gaillard-Minier Camille	Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
Gatel Françoise	Ministre déléguée, porte-parole du Gouvernement auprès du Premier ministre et ministre déléguée, chargée de l'Énergie auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
Geffray Edouard	Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargé de l'Industrie
Genevard Annie	Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique
Haddad Benjamin	Ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat
Jeanbrun Vincent	Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire
Lefevre Mathieu	Ministre de l'Éducation nationale
Le Henanff Anne	Ministre déléguée auprès du ministre du Travail et des Solidarités et du ministre de l'Éducation nationale, chargée de l'Enseignement, et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage
Lescure Roland	Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
Martin Sébastien	Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe
Moutchou Naïma	Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité
Nunez Laurent	Ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger
Panifous Laurent	Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
Papin Serge	Ministre déléguée, auprès de la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées
Pégard Catherine	Ministre de la Culture
Rist Stéphanie	Ministre des Outre-mer
Roubache Sabrina (x2)	Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation
Rufo Alice	Ministre délégué auprès de la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargé de la Ruralité
Tabarot Philippe	Ministre de l'Action et des Comptes publics
Vautrin Catherine	Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace
Vedrenne Marie-Pierre	Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
	Ministre des Transports
	Ministre de la Ville et du Logement

Vous avez su mettre plus de cinq ministres en face de leur portefeuille ? Bravo vous êtes un véritable « DA » (démocrate acharné). Plus de dix ?! Vous êtes un sacré menteur.

Depuis cette dissolution malheureuse, les quelques amoureux toujours « En Marche », bien que boiteux et de plus en plus lents, veulent nous faire croire que le pays est ingouvernable faute de majorité. Le Président n'aurait fait que mettre les Français face à leurs propre polarisation tripartite. Mais c'est faux : il y a bien une majorité constituée de la droite extrême et de l'extrême droite, soutenues ponctuellement par le gouvernement dès lors qu'il s'agit de revenir sur les droits prétendument acquis de l'environnement et de faciliter la destruction du vivant.

Car il y a bien eu accélération des initiatives contre nature depuis le renouvellement de l'Assemblée nationale qui ne sert plus, comme avant, à réguler les ardeurs destructrices du Sénat ; bien au contraire, elle les encourage et les accompagne.

Considérons donc que cet acharnement contre Nature et ce harcèlement des gens de progrès s'est aggravé à partir du printemps 2024.

Le populisme est un formidable moteur qui, sous prétexte de simplifier, ne fait que rajouter de la complexité, avec des effets dominos dont personne ne peut prédire toutes les conséquences.

62 lois ont été promulguées en 2025, contre 39 en 2024 et 56 en 2023.

33 815 textes ont été publiés au Journal officiel en 2025 contre 31 662 en 2024.

67 108 pages électroniques ont été publiées au Journal officiel en 2025 contre 66 878 en 2024.

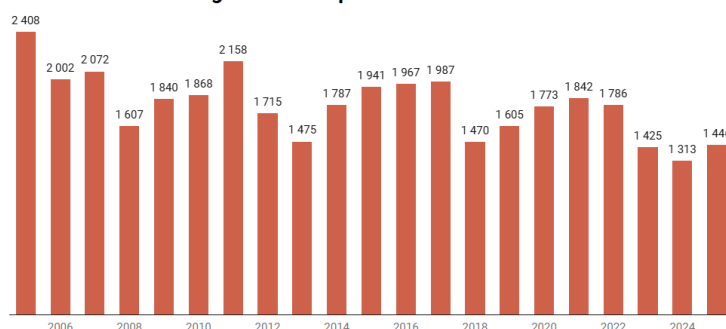
Source : [Quel est le bilan 2025 de l'activité normative ? | Vie publique](#)

Sans doute ont-ils installé des micros dans certains bars PMU pour que chaque accident, chaque fait divers fasse désormais l'objet d'une proposition de texte.

Dans cette surenchère, dès qu'un projet de loi est examiné, chacun s'échine à y ajouter des amendements dont certains, si ce n'est la plupart, n'ont rien à voir avec le sujet. Il n'est pas rare qu'un projet de loi qui dispose d'une vingtaine d'articles finisse son cycle parlementaire avec une soixantaine. Trop nombreux sont ceux totalement hors sujet qui seront vraisemblablement censurés par le Conseil Constitutionnel au titre de « cavalier législatif ». Peu importe : porter sur le devant de la scène une proposition des plus rétrogrades et démagogiques permet de prendre la lumière. Les levées de boucliers ne font que rajouter de la visibilité à leur auteur. La censure par le Conseil constitutionnel offre une nouvelle possibilité au fanfaron qui se drape dans la dignité de la victime qu'on empêche d'agir pour le bien des petites gens. Qui par exemple connaissait le sénateur Duplomb ou le député Alloncle avant leurs coups d'éclat ?

Une des caractéristiques du harcèlement législatif en cours, c'est que toutes les menaces ne seront pas mises à exécution, en tous cas pas tout de suite. Certains décrets d'application ne seront pas publiés. Du reste la courbe est inversement proportionnelle avec celle des nouvelles lois

Nombre de décrets réglementaires publiés



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Secrétariat général du gouvernement • Télécharger les données • Créé avec: Datawrapper

Ce qui compte c'est de flatter l'électorat dit « populaire » avec des propositions dites « de bon sens ».

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ?



Prenons quelques exemples récents, passés et à venir.

Le gouvernement n'a pas besoin du Parlement pour faciliter la destruction de la nature et stériliser les potentielles oppositions. Avec ce décret du 21 avril 2026 relatif à la « *simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale et à l'accélération de certains projets* » [Droit national en vigueur - Textes consolidés - Légifrance](#) il réduit considérablement les possibilités de recours pour :

- Les projets d'énergies décarbonées : éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation, géothermie, infrastructures de transport et de distribution d'électricité, raccordements et unités de production de carburants d'aviation durable ;
- Les infrastructures de transport de plus de 5 millions d'euros soumises à évaluation environnementale ;
- Les projets liés à la souveraineté alimentaire, notamment les ouvrages de gestion de l'eau (irrigation, drainage, réserves de substitution) et les installations d'élevage ;
- Les projets industriels relevant notamment du régime des ICPE ou qualifiés de projets d'intérêt national majeur ;
- Certains projets d'urbanisme stratégique, comme les opérations d'intérêt national et les grandes opérations d'urbanisme.

Plus possible de contester devant un tribunal administratif : il faut recourir devant la Cour d'Appel qui exige d'être représentée par un avocat, donc avec des frais possiblement conséquents. Les délais sont resserrés tant pour contester un projet que pour rendre le jugement.

Des magistrats et avocats s'en sont légitimement émus : [Sous prétexte de simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale, une restriction au droit au recours - Le SAF](#)

Et ce sont bien les ministres de la transition écologique et des sports qui ont présenté un [projet d'arrêté](#) destiné à prolonger une dérogation à la loi Labbé du 6 février 2014 interdisant les pesticides les plus dangereux dans les espaces verts, voiries et forêts publiques. Un arrêté du 15 janvier 2021 avait étendu cette interdiction aux terrains de sport à partir du 1^{er} janvier 2025. Une dérogation de dix-huit mois avait alors été prévue pour six produits pour lesquels il n'existait pas de solutions de substitution suffisamment efficaces. Le nouveau projet d'arrêté prolonge cette exception pour vingt-quatre mois, à compter du 1^{er} juillet 2026. Source : Média Contexte <https://www.contexte.com/fr/>

Du côté du Parlement, c'est pire si c'était possible. Il en est ainsi de la loi dite de « Simplification de la vie économique » :

Certes les tentatives de rendre l'existence des CESER facultative à la discrétion des Régions, de faciliter les dérogations afin d'échapper à l'obligation de compensation (ZAN), de supprimer les zones à faible émission (ZFE), de modifier les règles de gouvernance de l'ONF, et enfin de déroger au code de l'urbanisme pour rendre possible la construction d'installations agricoles démontables sont rejetées par le Conseil constitutionnel car jugées hors sujet (cavaliers législatifs).

Mais l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers créé il y a 10 ans (et dans lequel siégeait la LPO) est supprimé <https://agriculture.gouv.fr/observatoire-des-espaces-naturels-agricoles-et-forestiers-oenaf>, les assouplissements des règles environnementales afin de faciliter l'implantation des Data Centers, la volonté d'exempter les projets reconnus d'intérêt public majeur des obligations de demande de dérogation en cas de destruction d'espèces protégées est validée, de rendre possible la mise en œuvre des mesures compensatoires (ERC) seulement après le début des travaux est validée et enfin d'accélérer et faciliter les obligations du code minier sont bien validées.

Source : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2026/2026903DC.htm>

Et les mesures rétrogrades rejetées pour une simple question de forme sont susceptibles de revenir par le biais d'autres propositions de lois comme celle « visant à renforcer l'Etat local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics » [Projet de loi visant à renforcer l'Etat local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics - Dossiers législatifs - 17e législature - Assemblée nationale](#). Cette dernière prévoit entre autres joyeusetés de démanteler l'ADEME. Même son Conseil d'Administration d'habitude plutôt discret s'en est ému : [Le conseil d'administration de l'Ademe s'oppose au transfert de personnels aux Dreal](#)

Quand les attaques ne viennent pas du gouvernement lui-même ou de l'Assemblée Nationale, c'est le Sénat qui sort la tronçonneuse chère à Javier Milei : [Repenser l'agencification pour renforcer l'action publique](#) Ici l'ADEME serait coupée en deux, ne s'intéressant plus aux collectivités (gérées par l'Etat qui sait comme tout le monde en a conscience si bien gérer la relation avec les collectivités...) et ne s'occuperait plus que des particuliers et entreprises. Quant au Conservatoire du Littoral, ces Messieurs Dames voudraient le voir disparaître avec dissolution de sa personnalité morale et intégration complète dans l'OFB. Ce ne sont pas les mêmes métiers mais qui s'en soucie ? Même Jacques Chirac, grand défenseur du Conservatoire, paraîtrait aujourd'hui comme un dangereux gauchiste.

On se souvient donc de la Loi dite « Duplomb », sénateur agriculteur lobbyiste qui a fait grand bruit et mobilisé une grande partie de la société suite à sa tentative de réintroduire un néonicotinoïde, l'acétamipride tueur d'abeilles. Nombreux sont ceux qui ont poussé un soupir de soulagement lorsque le Conseil Constitutionnel a censuré cet article. C'est oublier un peu vite... les autres régressions environnementales adoptées à cette occasion y compris en faveur de l'utilisation des pesticides, du développement de l'élevage industriel, de l'encouragement au stockage de l'eau (méga bassines) etc.

Source : <https://fne.asso.fr/actualites/loi-duplomb-toxique-pour-l-agriculture-l-environnement-et-la-sante-publique>

Et comme si ça ne suffisait pas, un nouveau projet dit « d'urgence agricole » -bien sûr en procédure d'urgence- est dans les tuyaux https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b2765_texte-adopte-commission

Avec moult nouvelles régressions https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/06/02/agriculture-le-projet-de-loi-d-urgence-ressort-encore-plus-clivant-de-son-passage-a-l-assemblee_6696296_3244.html

Et nos Députés pas plus tard que cette semaine de faciliter encore la création d'immenses réserves d'eau pour l'agriculture intensive, et jusqu'à vouloir autoriser le tir des loups dans les parcs nationaux et réserves naturelles ! <https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiques/cp-2026/l-assemblee-nationale-vote-pour-une-agriculture-contre-la-nature>

Sous prétexte de faciliter le développement économique, le gouvernement et le Parlement sont plus que jamais poreux aux lobbies agricoles, industriels et cynégétiques. Ce qu'ils détruisent en quelques

mois seulement pourra être reconstruit bien sûr. A condition de changement de paradigme consistant à intégrer les enjeux écologiques et climatiques en amont, pour qu'ils ne fassent plus qu'un avec les enjeux économiques. Cette schizophrénie qui consiste à vouloir supprimer les zones de faible émission (ZFE) et la politique de limitation de l'artificialisation des sols (ZAN) et en même temps de se plaindre des records de chaleurs de ce mois de mai n'a ni queue ni tête. Coupées à la tronçonneuse...

« Les gouvernements changent, la nature est patiente » dit le proverbe.

Notre rubrique « Les cons ça ose tout » :

La Présidente du WWF a dû démissionner avant d'être virée. Elle avait volé dans la caisse ? Non plus grave, participé à un rassemblement contre le racisme

https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/05/28/la-presidente-du-wwf-demissionne-apres-sa-mise-en-cause-pour-avoir-rendu-publique-sa-participation-a-un-rassemblement-antiraciste-a-saint-denis_6694498_3244.html

Le projet de loi visant à réduire le taux de cadmium (dont les dangers pour la santé sont bien renseignés <https://www.anses.fr/fr/content/cadmium-reduire-exposition>) dans les fertilisants présenté par Benoit Biteau a été largement approuvé par l'Assemblée nationale avec 144 voix pour [Réduire les risques sanitaires liés aux contaminations au cadmium dans l'alimentation : examen puis adoption de la proposition de loi - Commission des affaires économiques - Assemblée nationale](#). Quel est le seul groupe à avoir voté massivement contre ? Le RN [Analyse du scrutin n°7303 - 17e législature - Assemblée nationale](#)

Brèves de terriers :

Blaise le blaireau : « *Qu'est-ce que tu as à faire cette tête d'enterrement ?* »

Huguette la belette : « *Tu n'as pas entendu ? Huguette Bouchardeau est morte !* »

Blaise : « *Mais enfin, tu es née en 83, alors qu'elle était déjà Secrétaire d'Etat à l'Environnement de Mitterrand* ».

Huguette : « *Quand même ça fait quelque chose...* »

Blaise : « *Tu veux dire une ministre agrégée de philosophie ?* »

Huguette : « *Non, c'est pas ça...* »

Blaise : « *Parce qu'elle a instaurée les enquêtes publiques dignes de ce nom ?* »

Huguette : « *Non plus...* »

Blaise : « *Mais c'est quoi alors ?!* »

Huguette : « *Mes parents qui étaient militants au PSU m'ont appelée « Huguette » en référence à Bouchardeau* ».

Blaise : « *Ah oui je comprends... Mais alors, tu crois qu'il va y avoir beaucoup de petites « Monique » nées en 2026 ?* »

Naturellement vôtre

Avertissement : l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.

Tout lecteur qui s'autoriserait à penser que Meles meles est susceptible, même ponctuellement, de faire appel à l'intelligence artificielle pour écrire ses chroniques est susceptible d'être attaqué en diffamation !

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Vous voulez la partager à des amis, ou mieux à des ennemis de la nature ? Qui vous en empêche ?

Vous cherchez un article déjà paru ? Le Domaine Saint-Antonin les met en ligne ici : <https://saint-antonin.net/Forum/viewforum.php?f=29>

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.